

**Division des personnels enseignants  
DPE1 – Bureau de la gestion des carrières  
Jury académique 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :  
Caroline DRANCOURT  
Tél : 01 64 41 26 92  
Mél : [juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

La rectrice de l'académie de Créteil

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles
- **Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignements privés sous contrat,
- **Vu** l'arrêté du 2 mai 2024 arrêtant la composition du jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles de l'enseignement public et privé sous contrat.

## **Arrête**

### **Article 1 :**

L'arrêté du 2 mai 2024 susvisé est rapporté

### **Article 2 :**

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des étudiants fonctionnaires stagiaires organisé en vue de leur admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat – session juin 2024 – est composé comme suit :

### **Présidente du jury :**

Madame Valérie DEBUCHY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

**Vice-Président du jury :**

Monsieur Gilles BOUSQUET, adjoint à l'inspectrice d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne en charge du 1<sup>er</sup> degré ;

**Membres du jury :**

Monsieur Alexandre TOBATY, adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis en charge du 1<sup>er</sup> degré ;

Madame Elisabeth LORIN, adjointe à l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne en charge du 1<sup>er</sup> degré ;

Madame Corinne EGINER, inspectrice de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Michel GIRONE, inspecteur de l'éducation nationale ;

Madame Sylvie DUDON, inspectrice de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Charles Pochet, inspecteur de l'éducation nationale.

**Article 3 :**

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des fonctionnaires stagiaires peut se constituer en deux sous-commissions pour entendre, au cours d'un entretien, les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 31 mai 2024

La rectrice de l'académie de Créteil



Julie BENETTI